



Que dois je faire contre un harcèlement moral?

Par **noussa20**, le **21/07/2010** à **19:16**

Bonjour, je travaille pour une grande entreprise depuis juillet 2002, dans les produits bio. Je fais du merchandising dans plusieurs magasins, j'ai jamais eu de problème avec les commerciaux qui se sont succédés au fil de ses années. et depuis 4 mois je subis un harcèlement de la nouvelle commerciale qui me demande de signer un avenant pour diminuer mes heures de travail. et depuis quelque temps je réclamais une augmentation du temps car mes rayons ont doublé, mais rien à faire et maintenant cette nouvelle commerciale cherche à me nuire et elle n'arrête pas de me téléphoner pour me proposer à chaque fois une solution à sa manière pour diminuer les heures. et même elle est arrivée à me demander de démissionner car moi j'ai toujours refusé de signer l'avenant donner en main propre, c'est à dire je lui ai demandé de me faire parvenir l'avenant par lettre recommandée mais elle ne l'a jamais fait et le vendredi 16 juillet 2010, elle m'a appelé pour me dire qu'il y a eu un client qui a trouvé des périmés en refusant de me dire qui c'est. et en plus elle m'a mis des périmés dans le rayon bébé produit bio (c'est des produits que j'ai enlevé du rayon fin juin 2010 mais que j'ai laissé sur une palette spéciale pour les produits périmés)

Par **phoenixx1**, le **28/07/2010** à **22:57**

alerter l'inspection du travail des agissements de cette personne en lui demandant d'intervenir pour faire cesser cette atteinte à vos droits. et si vous vous sentez réellement agressés utilisez votre droit de retrait quand cette personne vous maltraite (voir code du travail). et allez voir votre médecin généraliste expliquer lui la situation en indiquant que cela porte atteinte à votre santé. et s'il vous prescrit un arrêt de travail de plus de vingt et un jours

avec un motif du genre depression ca pourra vous aider a prouver que le harcellement est a l'origine de votre malhetre.rnrndemander à voire le medecin du travail pour faire indiquer su votre dossier l'etat de sress dans lequel vous vous trouver (ce jour la arranger vous pour avoir un peu de tension histoire de berner le medecin qui est souvent à la solde des employeurs)rnrncontacter le CHSCT pour qu'il intervienne et mette la direction devant ses responsabilités.rnrnenfin faite vous aider par des délégués du personnel (de preference pas corrompu par la direction)rnrnle harcellement moral est tres difficile a prouver alors les chefs y vont a coeur joie, il faut essayer d'etre plus malin qu'eux.rnde toute facon il est clair que d'après vos ecrit ,votre chef va essayer de vous licencier pour fautes grave, commencer des maintenant a constituer un dossier pour vous defendre le cas echeant.rnvaut mieux prevenir que guerir.

Par **noussa20**, le **09/08/2010** à **19:52**

merci beaucoup pour vos conseils je me sens mieux rnj'ai déjà averti l'inspecteur de travail par lettre A/Rrnet j'ai eu sa réponse qui est comme la votre rnj'ai averti la direction mais j'ai toujours pas eu de réponse rnj'ai eu une semaine d'arret avec des calments car j'ai perdu le sommeil rnj'ai repri le travail aujourd'hui je me sens mieux mais j'ai vraiment peur de cette commerciale maintenant elle est en vacance jusqu'ou 15 aout rnmais si elle continue je me mettrais en maladie et j'irai voir le medecin de travail rnl'inspecteur de travail, dans son il me dit, si cette personne n'est pas senctionnée à ce moment il faudra aller au prudhomme rnen tout cas merci beaucoup

Par **phoenixx1**, le **18/08/2010** à **23:35**

La proxhaine fois n ecrivez pas a l inspecteur du travail en AR c est pas corect, c est juste un conseil car csrtain pourrai mal le prendre

Par **noussa20**, le **21/08/2010** à **14:42**

ok merci